

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeubles ont l'obligation d'annoncer au Contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires.

## Art. 6<sup>a</sup> Déclaration d'arrivée – Obligation d'annonce de tiers

<sup>1</sup> Toute personne telle que bailleur, gérant d'immeubles ou logeur, qui loge un tiers contre rémunération pour une durée de plus de trois mois, est tenue d'annoncer l'arrivée de ce tiers dans les quatorze jours.

## Art. 6b Déclaration d'arrivée – Modalités

<sup>1</sup> Les tiers soumis à l'obligation d'annonce selon l'article 6a peuvent le faire par correspondance ou par voie électronique, auprès du préposé au contrôle des habitants.

<sup>2</sup> Les informations transmises par les personnes soumises à l'obligation d'annonce au sens de l'article 6a sont les suivantes : nom, prénom, date de naissance, nationalité, sexe, adresse de domicile, commune de domicile, date de déménagement et, pour autant que possible, identificateur du bâtiment (EGID) et identificateur de logement (EWID).

<sup>3</sup> L'annonce faite par un tiers ne dispense pas la personne concernée des formalités qu'elle doit accomplir personnellement, et réciproquement.

Données du logement			
Adresse			
Etage / Nbre de pièces			
N° appart. / EGID / EWID			

Nouveau-x locataire-s			
Nom-s			
Prénom-s			
Date de naissance		Nationalité	
Sexe	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Etat civil	
Permis de séjour	B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> G <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> N <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/>	Téléphone	
Adresse mail			
Adresse précédente			
Date d'entrée			

Locataire-s sortant-s	
Nom-s	
Prénom-s	
Date de naissance	
Nouvelle adresse	
Date de sortie	

Données du bailleur / gérant immeuble / logeur	
Nom / Prénom	
Adresse	
N° tél. / adresse mail	

Date		Signature	
------	--	-----------	--